

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 13 juin 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce treizième jour du mois de juin deux mille dix-sept à 18h00 avec avis de convocation, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Madame Nicole Boudreault-Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller

Absent (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mélissa Girard, Mairesse, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Offre de services pour la modification de la réglementation d'urbanisme;
5. Période de question;
6. Levée de l'assemblée;

RÉSOLUTION 2017-06-3521

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Période de question » ouvert jusqu'à l'item suivant.

**4 – OFFRE DE SERVICES POUR LA MODIFICATION DE LA
RÈGLEMENTATION D'URBANISME**

RÉSOLUTION 2017-06-3522

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la modification du Plan d'urbanisme pour intégrer les îlots déstructurés à la carte des affectations du territoire et à la modification du règlement de zonage afin d'intégrer les nouvelles normes relatives aux constructions en zone agricole telles qu'autorisé dans la décision #378642 de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les inspecteurs municipaux de la Ville de La Malbaie ne disposent pas du temps nécessaire pour accomplir ce mandat;

CONSIDÉRANT que plusieurs étapes doivent être réalisées et qu'il faudra un minimum de 3 mois pour procéder à ces modifications;

CONSIDÉRANT une offre de Mme France Lavoie, Directrice de l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix-Est qui possède les compétences nécessaires pour ce dossier;

CONSIDÉRANT un prix de 1 600\$ plus les taxes applicables pour confier ce mandat à Mme Lavoie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et adopter à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'ACCEPTER l'offre de Mme France Lavoie, Directrice de l'aménagement du territoire à la MRC de Charlevoix au coût de 1 600\$ plus les taxes applicables pour la cartographie et l'élaboration d'un calendrier d'adoption permettant la réalisation de ce mandat et d'autoriser le paiement.

5-PÉRIODE DE QUESTIONS

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-06-3523

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance soit levée, il est 17h50.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juillet 2017.